

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 17 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS :

M. Frédéric POKRANDT – Adjoint à la transparence et l’information
Mme Karine GUILLAUME – Adjointe
M. Gautier BERERA - Adjoint
M. Thierry KUTARASINSKI – Conseiller délégué
Mme Carine BONOMETTI – Conseillère municipale
Mme Laurence PEROGLIO-CARUS – Conseillère municipale
Mme Natacha JACQUIN – Conseillère municipale
M. Eric JACQUIN – Conseiller municipal
Mme Christel SZMIDT – Secrétaire du service communication

EXCUSES :

M. Jean-Marie MILESI – Membre coopté

1^{ère} réunion de la commission 7 « Transparence et Information »

Frédéric POKRANDT ouvre la réunion à 18h00 et remercie les élus de leur présence. Il expose les points à l’ordre du jour, à savoir :

- 1) Mise en place d’une équipe de distributeurs
- 2) Comité de pilotage pour la réécriture du règlement du conseil municipal
- 3) Nouvelle arborescence du site internet de la ville
- 4) Panneaux LED
- 5) Bulletin d’information
- 6) Divers

1. MISE EN PLACE D’UNE EQUIPE DE DISTRIBUTEUR

Il est rappelé les différents moyens dont disposent le service communication pour informer la population :

- Des outils numériques tels que Facebook et le site de la ville
- La presse en général avec un lien particulier avec le RL et le correspondant local
- Les panneaux municipaux (avec un aparté sur le fait que ce point sera à l’ordre du jour d’une prochaine réunion car Frédéric aimerait que les informations municipales soient séparées du reste des informations qui y sont affichées)
- Une distribution dans les boîtes aux lettres mais cette option doit être limitée aux informations les plus importantes et prioritaires car il y a 3800 foyers à Audun-le-

Tiche (par exemple : la distribution d'un bulletin municipal ou le recensement des personnes vulnérables)

Frédéric informe qu'un groupe de bénévoles s'est déjà porté volontaire pour apporter leur aide ne serait-ce que pour une rue.

Ce groupe de distributeurs sera géré par le conseiller délégué Thierry KUTARASINSKI.

L'assemblée s'interroge sur la difficulté de gérer autant de bénévoles ainsi que sur les autres possibilités d'effectuer une distribution comme en passant par La Poste ou par AICO.

Christel fait part des expériences passées avec ces 2 organismes et des retours négatifs.

Il est également suggéré de passer par les commissions de quartiers pour que les référents en parlent et trouvent de nouveaux bénévoles.

Frédéric indique que dans l'immédiat il n'y a pas de besoin et que le bulletin d'informations municipales devrait être le prochain document qui sera distribuée à l'ensemble de la population.

2. ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Frédéric indique que l'adoption d'un règlement intérieur est une obligation légale qui doit intervenir dans les 6 mois suivants la mise en place d'un nouveau conseil municipal.

Ce document doit donc être voté avant le 5 janvier 2021.

Il informe les élus que le règlement en vigueur date de 2014 et qu'il comporte des points qui ne correspondent pas au programme de l'équipe en place mais surtout qui entravent les bonnes relations entre les élus de la majorité et les élus d'opposition.

Il soumet l'exemple des questions orales ou encore du nombre de personnes pouvant être cooptées dans une commission.

Il rappelle que ce règlement est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il serait intéressant de créer un groupe de pilotage pour la réécriture de ce document. Il souhaite ouvrir à la population via une prochaine communication ce groupe de travail.

Natacha Jacquin se demande dans quelle mesure un habitant lambda peut-il aider à la réécriture d'un règlement intérieur ?

D'autres élus ne trouvent pas utiles d'ouvrir vers l'extérieur sur ce point.

Frédéric et Gautier souhaitent être le plus transparent possible et savent très bien qu'il n'y aura certainement pas beaucoup de demandes pour intégrer le groupe de travail mais l'information aura eu le mérite d'être passée.

Ils clôturent en disant que le règlement intérieur est un document public au même titre que les compte-rendu de conseil municipal et que le groupe de travail doit être ouvert à tous les élus en plus de la population.

Christel informe que l'ancien adjoint à la communication avait travaillé, en fin du mandat, à la réécriture de ce document et elle s'étonne que le travail n'ait pas été classé avec le règlement.

Il est demandé à Christel de fournir le règlement établi en 2014 à l'ensemble de la commission.

3. NOUVELLE ARBORESCENCE DU SITE INTERNET

Frédéric indique avoir travaillé avec son binôme à l'élaboration d'un document de travail (dont il fournit une copie aux élus présents) pour la refonte du site internet de la ville.

Il estime qu'une restructuration était essentiel pour s'y retrouver plus aisément. Il a établi un réagencement des pages et des rubriques et va faire figurer en page d'accueil un mot de Madame la Maire.

Il explique le code couleur choisi dans son fichier de travail, à savoir :

- Les éléments en vert demeurent tel quel (avec une relecture des contenus)
- Les éléments en orange doivent être reformulés
- Les éléments en rouge sont les nouveautés

Il informe que les services vont fournir des fichiers qui seront en libre téléchargement sur le site internet et utiles à la population évitant ainsi un passage en mairie

Exemple : les démarches techniques (permis de construire, etc)

Karine Guillaume aimerait qu'un calendrier des manifestations apparaisse en page d'accueil de manière plus lisible.

Eric Jacquin demande si l'opposition aura une page dédiée pour l'expression de son groupe sur les divers supports de communication.

Frédéric lui indique qu'ils vont établir ceci dans le règlement intérieur justement et l'invite à se rapprocher de Madame la Maire pour en discuter.

Natacha Jacquin demande qui va relire les contenus. Frédéric l'informe que le site de la ville est purement factuel et que tous les membres de la commission peuvent relire les informations qui y figurent et formuler des remarques.

Pour le moment, la structure du site est en cours de modification mais les contenus n'ont pas encore été revus.

Gautier demande à ce que le lien pour l'ouverture des commissions soit remis à jour sur la page Facebook.

4. PANNEAUX INTERACTIFS

Frédéric indique que le panneau situé en bas de la mairie est défectueux et qu'il aimerait casser le contrat passé en 2012 pour 6 ans sous contrainte de 3 mises à jour. Ce dernier est rarement utilisé car fonctionne mal et de surcroît régulièrement vandalisé.

Il souhaite voir avec un conseil juridique pour connaître la manière de résilier.

Il informe les élus qu'un double panneau plus performant est prévu au budget depuis 2019 mais s'interroge quant à la commande et la date de mise en place du matériel.

Après appel de Christel à la société Lynx, il s'avère que le panneau est d'ores et déjà commandé et que la société attend la création d'un socle afin d'y ancrer le panneau. Ce détail

est à la charge de la ville. Le directeur de la société a indiqué avoir déjà pris attache auprès de Monsieur Prassel sur ce point. Si le socle est fait rapidement il est probable que le panneau LED soit installé fin octobre.

5. BULLETIN MUNICIPAL

Frédéric propose une publication du bulletin tous les 6 mois afin de le rendre plus lisible et moins compact.

Il propose une réunion de la commission « Transparence et information » en novembre afin de parler uniquement de ce point. Il laisse le temps à Christel de récolter les données jusqu'à fin octobre afin de structurer le contenu. Cette nouvelle réunion permettra également de délibérer sur les choix graphiques.

6. DIVERS

Frédéric a plusieurs sujets à proposer dans les divers :

- 1) Rendre accessible aux élus les revues adressées à Madame la Maire
- 2) Parler des problèmes de WIFI et d'internet rencontrés en Mairie et empêchant élus et employés de travailler dans des conditions optimales

Karine Guillaume s'est déjà entretenue à ce propos avec Marc Zimmer, en charge jusqu'alors, du lien avec le fournisseur et attend son retour.

- 3) Mise à disposition de tablettes pour les élus qui le désirent. Les tablettes ont surtout pour but d'aider les élus à accéder aux comptes-rendus de conseil et de commissions dans le cadre de la dématérialisation numérique de ces documents.

Deux de ces points n'ont pu être abordés, la commission n'étant plus au complet et seront remis à une date ultérieure.

La séance est levée à 20 h 15.